Je soussigné COAT Yann, demeurant 9 lotissement Pribat à Baigts de Béarn, souhaite formuler une observation dans le cadre de l'enquête publique sur le PLUi de la CCLO.

Il est inconcevable qu'un projet aussi néfaste qu'une carrière d'extraction de roche massive puisse venir s'implanter sur des zones industrielles nouvellement proposées par le PLUi ; le quartier Pribat se trouve à peu près à 300m de cette zone.

Je m'oppose à l'intégration d'un projet de carrière de calcaire par la société CEMEX sur le territoire de notre communauté.

Ce projet est incompatible avec :

*la préservation en eau des nappes phréatiques et zones humides

*les nuisances que cela engendreraient, poussières, bruit, trafic de camions, sécurité routière, (l'école de Baigts se situe à 1 km)

*les orientations nationales (loi Climat-Résilience, objectif de réduction de l'artificialisation des sols)

*la dévaluation définitive de nos biens

Des zones industrielles existantes sont certainement capables de recevoir ce genre de projet sans bouleverser irrémédiablement la vie de milliers de personnes.

Je demande donc que le PLUi ne permette pas l'ouverture de cette carrière et que le territoire s'oriente vers des projets durables (agriculture locale, biodiversité, tourisme, énergie renouvelables).

Fait Baigts de Béarn

Le 4/09/25